

Stérilisation chats errants

Dernière mise à jour : 13-09-2017

Nous vous invitons à participer à la prochaine campagne de stérilisation des chats errants qui se déroulera du 16 octobre au 29 décembre 2017 ! Depuis 2 ans, la Commune, en partenariat avec la Région wallonne, intervient afin de limiter la surpopulation féline de chats errants.

Nous vous invitons à participer à la prochaine campagne de stérilisation des chats errants qui se déroulera du 16 octobre au 29 décembre. En tant qu'acteur de la campagne, si vous avez un doute sur le caractère « errant » du chat que vous souhaitez faire stériliser, nous vous demandons de bien vous renseigner auprès de vos voisins avant la capture, afin qu'aucun chat domestique ne soit malencontreusement amené chez un des vétérinaires participants. Comment pouvez-vous participer ?

- Vous identifiez la présence de chat(s) errant(s) dans votre quartier.
- Vous complétez une déclaration sur l'honneur attestant que vous n'êtes en aucun cas propriétaire de ce(s) dernier(s).
- Dans la mesure du possible, vous prenez une photographie de l'animal/des animaux concerné(s).
- Vous contactez le service Environnement au 082/61.03.73 ou environnement@yvoir.be.

Que va-t-il se passer concrètement ? Un cantonnier se charge de capturer les chats. Un vétérinaire pratique l'opération et vérifie l'état de santé des chats avant de les laisser quitter le cabinet. Le cantonnier récupère les félins et les relâche sur leur lieu de capture. Plus d'infos ? Service Environnement de la Commune : 082/61.03.73 ou environnement@yvoir.be.